

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / Berne, 23 septembre 2021

Triage en soins intensifs mise à jour des directives médico-éthiques

L'ASSM et la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI) publient une version actualisée des directives relatives au triage en soins intensifs en cas de pénurie exceptionnelle des ressources. La version 4 tient compte des dernières évolutions, est moins axée sur les patient.e.s souffrant du Covid-19 et réitère les principes éthiques de base.

La mise à jour des directives est principalement motivée par l'évolution de la situation dans les unités de soins intensifs en Suisse, qui sont actuellement fortement sollicitées: alors que pendant les premières vagues de la pandémie, le traitement de soins intensifs concernait majoritairement les personnes âgées présentant des antécédents médicaux, il s'agit actuellement de plus en plus de patient.e.s jeunes, jusqu'alors en bonne santé. La version actualisée des directives vise à s'assurer que les hôpitaux pourront sauver autant de vies que possible avec les moyens à disposition, même en cas de pénurie exceptionnelle de ressources, quelle que soit la maladie ou la blessure ayant conduit à l'hospitalisation.

Comme c'était le cas lors des versions précédentes, le nouveau document complète les directives de l'ASSM «Mesures de soins intensifs» (2013). Destiné au personnel de santé, il constitue une aide à la prise de décision dans les cas difficiles.

Qu'est-ce qui reste? Qu'est-ce qui change?

Les principes médico-éthiques des directives demeurent inchangés, parmi lesquels l'équité: les ressources doivent être distribuées sans aucune discrimination. Les caractéristiques des patient.e.s, comme l'âge, le sexe, le handicap, le statut social ou le statut vaccinal, ne doivent pas constituer des critères de triage. Le respect de la valeur de la vie de chacun.e n'est garanti de façon égale que si aucune différence n'est opérée sur la base des opinions, des décisions et des actions de chaque individu.

L'objectif suprême de sauver autant de vies que possible demeure également inchangé. Le pronostic de survie à court terme est le premier et le principal facteur de décision pour le triage.

Il est nouvellement indiqué de manière explicite que l'investissement attendu lié au traitement de soins intensifs doit être pris en compte. Dans le cas de pronostics de survie identiques, les interventions censées aboutir rapidement aux effets escomptés ont alors la priorité sur celles dont les effets ne seront constatés qu'à l'issue d'un long traitement.

Téléchargement et contexte

La version 4 des directives est disponible dès aujourd'hui en français et en allemand. Les versions en italien et en anglais seront proposées dans le courant de la semaine prochaine. Nous vous en informerons dans une brève newsletter.

Pour télécharger les directives, visitez notre site web: assm.ch/fr/triage

Découvrez des réponses aux questions concrètes dans la FAQ: assm.ch/triage-soins-intensifs-faq

Contact

Sibylle Ackermann, Responsable Ressort Éthique | +41 31 306 92 73 | s.ackermann@samw.ch

Afin d'éviter les engorgements dans les unités de soins intensifs pendant la pandémie de Covid-19, le respect des mesures d'hygiène continue de jouer un rôle crucial. La vaccination offre une protection efficace contre une évolution sévère de la maladie. L'ASSM recommande la vaccination à toutes les personnes qui peuvent être vaccinées.